Définition et concept de la santé

Plan

I. introduction. Définition
II. Evolution du concept de la santé
III. La promotion de la santé en Algérie
IV. Conclusion

I. Introduction définition

*Le concept de santé est définit par le préambule de la charte de **l'OMS** adoptée en **1946** lors de la conférence internationale qui s'est tenue à **NEW. YORK***

Définition *« la santé est un état de complet bien être, physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».*

Cette définition historique n'à pas été modifiée jusqu' à ce jour mais elle a subi une évolution considérable dans une conception médico- sociale moderne en tenant compte de plusieurs facteurs environnementaux, socio-économiques, éducatifs et sanitaires……

II. Evolution du concept de la santé

Plusieurs étapes ont marqué l'évolution de concept de la santé :

- *Jusqu'aux années* ***1950***

Cette période était représentée essentiellement par la médecine curative et la médecine préventive

La santé recouvrait essentiellement la lutte contre les maladies et l'hygiène par l'information et la sensibilisation d'une population souvent ignorante

L'objectif c'était de montrer les conséquences de comportements jugés irresponsables.

•*Après les années **50***

La santé était basée sur l'éducation sanitaire on faisant participer différentes disciplines : la psychologie, la sociologie, la pédagogie………………. On parlait alors d'une approche multi - disciplinaires

•***Ces dernières années*** *et plus récemment le terme de promotion de la santé est le plus utilisé*
*C'est un terme qui a été proposé par **l'OMS** lors des deux conférences **d'OTTAWA** et de **DJAKARTA** en 1986 et en 1987*

Signalant qu'a l'heure actuelle la santé est conditionnée par de nombreux facteurs appelés : ***les indicateurs de la santé****.*
(Les conditions de logements convenables, un accès à l'éducation et à la santé, de la nourriture, un revenu, un écosystème stable…..)
Les actions menées sur ses indicateurs vont améliorer le niveau de santé de la population.

III. La promotion de la santé en Algérie

*En Algérie le code de la santé de **1976** a été abrogé par la loi sanitaire **05-85** du **16 Février 1985** relative à la protection et à la promotion de la santé, complétée et modifiée par la loi 17-90 du 31 juillet 1990 ; ces deux lois contiennent des titres, des chapitres et des articles qui reflètent une volonté et une bonne politique sanitaire des pouvoirs publiques pour promouvoir la santé des citoyens.les principes fondamentaux décrient dans la loi sanitaire se résument essentiellement à :*

- *Concourir au bien être physique et moral de l'homme et à son épanouissement*
- *La protection contre les maladies et les risques*
- *L'amélioration des conditions de vie et de travail*
- *La prévention des maladies à tous les niveaux*
- *Le diagnostique et le traitement des maladies*
- *La réadaptation du malade et son insertion sociale*
- *L'éducation sanitaire.*

IV. Conclusion

Le concept de la santé est basé sur la santé communautaire qui implique et doit faire impliquer une réelle participation de la communauté à l'amélioration de la santé des citoyens, réfléchir sur les besoins, les priorités, la mise en place, la gestion et l'évaluation des activités.

Il y a santé communautaire quand les membres d'une collectivité, géographique ou sociale réfléchissent en commun sur leurs problèmes de santé, expriment les besoins prioritaires et participent activement à la mise en place d'une politique sanitaire adéquate.